Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260921-2026_09_114-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le quinze septembre deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents excusés : 2
Procurations de vote : 2
Votants : 29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Stéphane CHABOT – Sevgi KARAMAN – Jean-Pierre DEWITTE – Amélie PETIT – Frédéric LÉGLISE – Cindie COMMEUREUC – Jean-Marc BERTRAND – Sylvie RIALLAND – André LAITU – Philippe LEMOINE – Françoise HUCHE – Loïc FÉVRIER – Marie-Paule MENARD – Denis LE MELLOT – Corinne GUILLOTIN – Sébastien GIRARD – Salima BOUZAHAR – Suzanne PARQUIER – Magali TOURTELIER – Magali MONCHAUSSÉ – Romain AUBAUD – Evann BEURION – Nicolas PERRIN – Sonia ARENA – Valérie DAVOUST – Thierry MARTINEAU (de la délibération n° 2026-09-104 à n° 2026-09-115)

Absents excusés :
Jocelyne RENOU – Stéphane SIMON – Thierry MARTINEAU (de la délibération n° 2026-09-101 à n° 2026-09-103)

Procurations de vote :

Jocelyne RENOU	Mandataire Sylvie RIALLAND
Stéphane SIMON	Mandataire Sonia ARENA
Thierry MARTINEAU	Mandataire Valérie DAVOUST (de la délibération n° 2026-09-101 à n° 2026-09-102)

Secrétaire de séance : Frédéric LÉGLISE

Publication en ligne le : 28/09/2026

N° 2026-09-114 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION 2025

Commande publique / Délégation de service public

Rapporteurs : Jean-Marc BERTRAND et Françoise HUCHE

La commune de Vern-sur-Seiche a passé, par délibération n° 2019-06-083 du Conseil municipal du 24 juin 2019, une concession de services, pour une durée de 12 ans, avec la société ABRI SERVICES BRETAGNE, ayant pour objet la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à Vern-sur-Seiche.

Le marché incombe au titulaire la prise en charge de ces prestations avec, en contrepartie, l'autorisation d'en assurer une exploitation publicitaire.

La société ABRI SERVICES BRETAGNE ayant fusionné avec la société JCDECAUX, un avenant au contrat de concession a été passé avec une prise d'effet le 1er mai 2021 actant le transfert du marché vers JCDECAUX FRANCE.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services […] ».

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260921-2026_09_114-DE

Le rapport annuel de concession de l'année 2025 est ainsi présenté aux conseillers municipaux et joint en annexe.

Il est à noter que la redevance fixe annuelle d'un montant de 2 000 € a été perçue par la ville, conformément aux termes du contrat de concession, et que la redevance variable pour l'année 2025 s'élèvera à 3 280 €.

Ceci exposé ;
Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5 ;
Vu l'article L. 1121-3 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2019-06-083 du Conseil municipal du 24 juin 2019 approuvant le contrat de concession de services entre la ville et ABRI SERVICES BRETAGNE relatif à la mise à disposition, à l'exploitation et à l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;
Vu le contrat de concession correspondant signé entre la ville et ABRI SERVICES BRETAGNE en date du 19 juillet 2019 ;
Vu la délibération n° 2021-01-004 du Conseil municipal du 18 janvier 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de concession de services avec ABRI SERVICES BRETAGNE relatif, à titre exceptionnel, à l'exonération de la redevance commerciale pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ;
Vu l'avenant n° 1 au contrat correspondant en date du 5 février 2021 ;
Vu l'avenant n° 2 au contrat en date du 13 décembre 2021 relatif au transfert total du contrat de concession de services à la société JCDECAUX FRANCE ;
Considérant le rapport annuel de concession de services de JCDECAUX pour la ville de Vern-sur-Seiche ci-annexé ;
Considérant la présentation effectuée à la commission Ressources générales, Finances et Ressources humaines du 3 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel de concession 2025 de mise à disposition, d'exploitation et d'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de JCDECAUX, ci-annexé.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Frédéric LÉGLISE

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.